



rappel a la loi est ce un cas de recidive?

Par **stephanie123456**, le 17/11/2010 à 12:24

Bonjour a tous,

J'ai un ami dépressif qui a eu un rappel a la loi cela fait un an pour appels malveillants (2 coups de fils).

Cela fait quelques semaines il s'est disputé avec une femme sur le net qui lui demandait de l'appeler (il n'a pas voulu) la tension est montée et il l'a insulté de grosse p... va te faire..... (il avait bu)

Il regrette profondément ces insultes par messagerie et il panique a l'idée d'être considéré comme récidiviste si la femme porte plainte comme elle l'a laissé entendre.

Dans le cas ou on le considère comme récidiviste qu'encoure t'il?

Merci pour vos conseils

Stéphanie

Par **Claralea**, le 17/11/2010 à 12:37

Bonjour, il faudra déjà qu'elle prouve que c'était bien lui qui était au clavier...

Ensuite, un rappel à la loi concernant un fait précis, en l'occurrence, appels malveillants, ne peut être ressorti pour insultes sur internet, puisque ce n'est pas le même délit